

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** : KLONDIKE Syn Tac EP-00 Synthetic Grease**Code du produit****n° SDS****Type de produit** : Solide.**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation du produit:** : Applications industrielles: Lubricants; graisse**Utilisation Industrielle/
Professionnelle****1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**KLONDIKE Lubricants Corporation
3078 275th Street
Langley, BC, Canada
V4W 3L4**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organisme de conseil/centre antipoison national****Numéro de téléphone** :

Information générale	1-877-293-4691
Chemtrec (aux É.-U)	1-800-424-9300
Chemtrec (International)	1-703-527-3887
Refer to Manufacturer	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Définition du produit** :**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

Conseils de prudence

Prévention :

Intervention :

Stockage :

Élimination :

Éléments d'étiquetage supplémentaires :

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux :

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants :

Avertissement tactile de danger :

2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII :

La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII :

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances :

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux :
Inhalation :
Contact avec la peau :
Ingestion :
Protection des sauveteurs :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :
Inhalation :
Contact avec la peau :
Ingestion :

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant :
Traitements spécifiques :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Moyens d'extinction inappropriés :

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange :
Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :
Pour les secouristes :

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel :

Grand déversement accidentel :

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations :

Solutions spécifiques au secteur industriel :

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées :

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène :

Protection des yeux/du visage :

Protection de la peau

Protection des mains :

Protection corporelle :

Autre protection cutanée :

Protection respiratoire :

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: Solide.
Couleur	: Rouge.
Odeur	: Caractéristique.
pH	: Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	:
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:
Point d'éclair	:
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique. Légèrement inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : chaleur.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non disponible.
Pression de vapeur	:
Densité de vapeur	: Non disponible.
Masse volumique	: 0.9 g/cm ³
Solubilité(s)	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	:
Température de décomposition	:
Viscosité	:
Propriétés explosives	:
Propriétés comburantes	:

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

Nom de la matière : KLONDIKE Syn Tac EP-00 Synthetic Grease

Version n°: 01 Date de publication: 26-fseptembre-2018

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

10.2 Stabilité chimique :

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

10.4 Conditions à éviter :

10.5 Matières incompatibles :

10.6 Produits de décomposition dangereux :

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux

Respiratoire

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant aux propriétés sensibilisantes de la peau par ce produit. Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Respiratoire

: Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Mutagénicité non suspecté pour l'homme.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Cancérogénicité non suspecté pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. N'est pas considéré comme dangereux pour les humains, selon notre base de données.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Tératogénicité non suspecté pour l'homme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Nom de la matière : KLONDIKE Syn Tac EP-00 Synthetic Grease

Version n°: 01 Date de publication: 26-fseptembre-2018

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :
Inhalation :
Contact avec la peau :
Ingestion :

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux :
Inhalation :
Contact avec la peau :
Ingestion :

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.
Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.
Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.
Généralités :
Cancérogénicité :
Mutagénicité :
Tératogénicité :
Effets sur le développement :
Effets sur la fertilité :

Autres informations :

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. Pas attendu rapidement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :

vPvB :

12.6 Autres effets néfastes :

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets :

Déchets Dangereux :

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets :

Précautions particulières :

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.		Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-		-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-		-	-
14.4 Groupe d'emballage	-		-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.		No.	No.

Autres informations

ADN :

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles : (prévention et réduction intégrées de la pollution)
-Air

Émissions industrielles : (prévention et réduction intégrées de la pollution)
-Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Générateurs d'aérosols :

Directive Seveso

Réglementations nationales

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Canada	: Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).
Chine	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Europe	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Japon	: Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
République de Corée	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taiwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
États-Unis	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H abrégées

Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Non applicable.

Date d'édition/ Date de révision : 9/26/2018

Nom de la matière : KLONDIKE Syn Tac EP-00 Synthetic Grease
Version n°: 01 Date de publication: 26-fseptembre-2018

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.